

**Réunion du conseil d'administration
 1^{er} décembre 2022, Procès-verbal
 Toronto (Ontario)**

Conseil d'administration :

Stan Belevici, CRIC (président)
 John Burke, CRIC (vice-président)
 Marty Baram, CRIC
 Normand Beaudry
 Tim D'Souza,
 Richard Dennis, CRIC
 Jennifer Henry
 Ben Rempel
 Jyoti Singh

Direction :

John Murray, président et chef de la direction
 Russ Harrington, chef des opérations
 Michael Huynh, directeur, Conduite professionnelle
 Chris May, directeur, Affaires publiques et communications
 Cathy Pappas, directrice, Inscriptions
 Beata Pawlowska, directrice, NREP
 Joyce Chow Ng, contrôleur, Finances

Jina Dhoother, adjointe au président et chef de la direction/adjointe au chef des opérations et secrétaire de séance

Alexis Graham, directrice, Politique et programmes sociaux et discrétionnaires, IRCC et observatrice ministérielle

Invités :

Phil Buckley, directeur général, Change with Confidence
 Victoria Rumble

Excusé :

SOMMAIRE DES RÉOLUTIONS ET MESURES DISCUTÉES

Liste des résolutions

| N° du point | Point à l'ordre du jour | Sujet | Motion |
|-------------|---------------------------------|---|--------|
| 1 | Ordre du jour | IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion soit par la présente approuvé. | 1 |
| 2 | Résolutions en bloc | IL EST RÉSOLU QUE les résolutions en bloc de la réunion soient par la présente approuvées. | 2 |
| 3 | Nomination des auditeurs | IL EST RÉSOLU QUE le cabinet de comptables professionnels agréés, Goodman Mintz, LLP, soit | 3 |

| N° du point | Point à l'ordre du jour | Sujet | Motion |
|-------------|---|---|--------|
| | | par la présente renommé à titre d'auditeur du Collège pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 2023. | |
| 4 | Code de déontologie – Guide d'interprétation | IL EST RÉSOLU QUE : [1] le Guide d'interprétation du Code de déontologie des titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté soit, conforme en substance à la forme présentée, par la présente approuvé; [2] le personnel du Collège soit par la présente autorisé à publier le Guide d'interprétation à l'intention des titulaires de permis et qu'il lui soit ordonné de le faire sans délai. | 4 |
| 5 | Processus de planification stratégique | IL EST RÉSOLU QUE : [1] le processus de planification stratégique, tel qu'il est présenté, soit par la présente approuvé; [2] le personnel du Collège soit par la présente autorisé à mettre en œuvre un tel processus et qu'il soit enjoint à le faire sans tarder. | 5 |
| 6 | Réunion du conseil d'administration (CA) tenue à huis clos | IL EST RÉSOLU QUE la réunion se poursuive à huis clos à 10 h 50, HE. | 6 |
| 7 | Examen en séance publique des motions du CA adoptées à huis clos et poursuite de la réunion du CA en séance publique | IL EST RÉSOLU QUE : [1] toutes les motions adoptées à huis clos passent par la présente à la séance publique de la réunion; [2] la réunion du CA se poursuive en séance publique. | 7 |
| 8 | Actif net affecté aux Service de la conduite professionnelle | II EST RÉSOLU QUE l'actif net affecté aux futures dépenses estimatives relatives au Service de la conduite professionnelle, associées aux dossiers en traitement du Comité de discipline au 30 juin 2022, d'une somme de 1,8 million de dollars qui sera rajustée au montant estimé à la clôture de chaque exercice financier subséquent, le 30 juin, soit par la présente approuvé. | 8 |
| 9 | Ajournement | IL EST RÉSOLU QUE la réunion soit par la présente ajournée à 11 h 38, heure de l'Est (HE). | 9 |

La réunion du CA est tenue en séance publique à 10 h 31, HE.

Le président du CA reconnaît que la terre sur laquelle nous nous réunissons est le territoire traditionnel de nombreuses nations, notamment les Mississaugas de Credit, les Anishnabeg, les

Chippewa, les Haudenosaunee et les Wendat. Cette terre abrite maintenant de nombreux peuples des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Il reconnaît également que Toronto est régie par le Traité 13 signé avec la bande des Mississaugas de Credit.

1. AFFAIRES

a) Ouverture de la séance

Le président du CA déclare qu'il y a quorum et que la réunion est dûment constituée pour la conduite des affaires à 10 h 31, HE.

Avec le consentement des participants à la réunion, J. Dhoother agit comme secrétaire de séance.

b) Déclaration de conflit d'intérêts

Le président du CA demande de déclarer tout conflit d'intérêts concernant les points à l'ordre du jour. Aucun n'est déclaré.

ORDRE DU JOUR

Motion présentée par M. Baram et appuyée par J. Burke :

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion soit par la présente approuvé tel qu'il est présenté.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

2. RÉOLUTIONS EN BLOC

Motion présentée par R. Dennis et appuyée par T. D'Souza :

IL EST RÉSOLU QUE les résolutions en bloc de la réunion soient par la présente approuvées.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

3. NOMINATION DES AUDITEURS

T. D'Souza indique que le Règlement administratif exige la nomination d'auditeurs pour le Collège. Le Comité des finances et de la vérification (CFV) recommande que les auditeurs actuels, Goodman Mintz, LLP, soient renommés en tant qu'experts-comptables du Collège pour l'exercice financier 2023.

Motion présentée par J. Burke et appuyée par J. Henry :

IL EST RÉSOLU QUE :

le cabinet de comptables professionnels agréés, Goodman Mintz, LLP, soit par la présente renommé à titre d'auditeur du Collège pour l'exercice financier prenant fin le 30 juin 2023.

RÉSOLUTION ADOPTÉE**4. CODE DE DÉONTOLOGIE – GUIDE D'INTERPRÉTATION**

B. Rempel, président du Comité de la gouvernance et des mises en candidatures (CGMC) informe le CA que le Collège a rédigé une ébauche du Guide d'interprétation du Code de déontologie des titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (Code).

Motion présentée par N. Beaudry et appuyée par R. Dennis :

IL EST RÉSOLU QUE :

[1] Le Guide d'interprétation du Code de déontologie des titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté soit, conforme en substance à la forme présentée, par la présente approuvé;

Motion présentée par T. D'Souza et appuyée par J. Burke :

IL EST RÉSOLU QUE :

[2] Le personnel du Collège soit par la présente autorisé à publier le Guide d'interprétation à l'intention des titulaires de permis et qu'il lui soit ordonné de le faire sans délai.

RÉSOLUTION ADOPTÉE**5. RAPPORT TRIMESTRIEL DE L'AEPI**

Conformément au Règlement administratif, l'agent d'examen des plaintes indépendant (l'AEPI) doit présenter des rapports trimestriels au CA. Ce rapport doit comprendre :

- le nombre de demandes d'examen, le nombre d'examens conclus et le nombre d'examens toujours en cours à la fin de chaque trimestre, ainsi que les résultats de chaque examen conclu;
- une évaluation du traitement par le Collège des plaintes examinées, ce qui comprend toutes les tendances ou préoccupations, ainsi que les recommandations concernant l'amélioration des processus du Collège.

M. Huynh, directeur, Conduite professionnelle, passe en revue les recommandations de l'AEPI concernant les améliorations à apporter au processus de plainte du Collège et les réponses du Collège à cet égard.

6. PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

J. Murray mentionne que le CA a convenu, dans le cadre de la réunion tenue en juin 2022, d'entreprendre une planification stratégique dans le but d'avoir en place un plan stratégique actualisé, soutenu par un budget, en prévision du début du prochain exercice financier du Collège.

J. Murray fait la présentation de Phil Buckley, fondateur et directeur général de Change with Confidence, qui a accepté d'aider le Collège à mettre en place le processus de planification stratégique. P. Buckley examine les méthodes de planification stratégique et propose un processus en plusieurs étapes pour aider le CA à élaborer un nouveau plan stratégique pour le Collège, plan qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

Motion présentée par M. Baram et appuyée par J. Burke :

IL EST RÉSOLU QUE :

[1] le processus de planification stratégique, tel qu'il est présenté, soit par la présente approuvé;

[2] le personnel du Collège soit par la présente autorisé à mettre en œuvre un tel processus et qu'il soit enjoint à le faire sans tarder.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

RÉUNION FERMÉE AU PUBLIC (SÉANCE À HUIS CLOS)

7. SÉANCE À HUIS CLOS

Motion présentée par J. Burke et appuyée par R. Dennis :

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se poursuive à huis clos à 10 h 50, HE.

MOTIONS À HUIS CLOS

Motion présentée par T. D'Souza et appuyée par M. Baram :

IL EST RÉSOLU QUE :

[1] toutes les motions adoptées à huis clos passent par la présente à la séance publique de la réunion;

[2] la réunion du CA se poursuive en séance publique.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA note que la résolution suivante a été adoptée lors de la séance à huis clos.

Motion présentée par J. Burke et appuyée par J. Singh :

IL EST RÉSOLU QUE l'actif net affecté aux futures dépenses estimatives relatives au Service de la conduite professionnelle, associées aux dossiers en traitement du Comité de discipline au 30 juin 2022, d'une somme de 1,8 million de dollars qui sera rajustée au montant estimé à la clôture de chaque exercice financier subséquent, le 30 juin, soit par la présente approuvé.

8. PROCHAINE RÉUNION ET AJOURNEMENT

La prochaine réunion sera tenue en personne et sur Zoom les 9 et 10 mars 2023, à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Motion présentée par N. Beaudry et appuyée par B. Rempel :

IL EST RÉSOLU QUE la réunion soit par la présente ajournée à 11 h 38, HE.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

S. Belevici, CRIC
Président du CA

J. Dhoother
Secrétaire de séance